


BALANSUN - CASTÉTIS
Délibération
Délibération

Envoyé en préfecture le 16/05/2022
Reçu en préfecture le 16/05/2022
Affiché le 
ID : 064-256404757-20220513-2_13_05_2022-DE

DATE DE CONVOCATION

9 mai 2022

SECRETAIRE DE SEANCE

Henri POUSTIS

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi treize mai à 18H15, le Comité Syndical du S.I.V.U Balansun - Castétis, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BALANSUN, sous la présidence de Madame LATRUBESSE, Présidente.

Présents : Mesdames Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Isabelle BONIFACE, Lorianne DUBOIS, Sabine LATRUBESSE et Frédérique SAINT-CRIQ ; Messieurs Jérôme CRABOS, Baptiste BOISSON, Henri POUSTIS.

OBJET : Suppression de la régie des recettes pour l'encaissement des produits de la garderie. DÉLIB. N° 2-13-05-2022

La Présidente rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 19 décembre 2014 la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la garderie a été créée.

Elle expose que suite à l'envoi des avis des sommes à payer (ASAP) par la trésorerie, les parents payent par carte bancaire et ne viennent plus payer en espèces ou chèques. Il propose donc à l'assemblée de supprimer la régie de recettes.

Sur la proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la garderie

CHARGE Madame la Présidente d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur l'Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable de MOURENX-ORTHEZ

Pour extrait certifié conforme et exécutoire par la Présidente
Sous sa responsabilité conformément à la réglementation
Sur les dispositions de publicité et de notification

Réception en Préfecture le 16/05/22
Affiché le 16/05/22

La Présidente

Sabine LATRUBESSE

